

# Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

## **Préavis municipal no 1-2013 concernant l'extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits « La Bedaule et La Demelette » avec demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 1-2013 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 300'000.- (trois cents mille) pour l'extension de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin de la Bedaule et à La Demellette.

### **1. Préambule**

Le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de Forel (Lavaux), qui a pour but de proposer des options d'amélioration et de développement de notre réseau, préconise de prolonger la conduite d'eau au chemin de la Bedaule. Dans le plan d'investissement de la législature nous avons prévu également une conduite allant au quartier de la Demelette, ce dernier étant dépourvu de défense incendie.

Un propriétaire privé du chemin de la Bedaule souhaite être raccordé au réseau communal et s'est approché de la Municipalité, il nous a paru dès lors souhaitable d'avancer ce projet d'extension et de lier les deux chantiers. Cela nous permettra d'avoir une défense incendie adéquate sur le chemin de la Bedaule et d'anticiper les travaux au lieu-dit "les Cases".

### **2. Travaux projetés**

Le propriétaire du bâtiment ECA n° 489 (parcelle n° 441) désire être raccordé sur le réseau d'eau potable de la commune de Forel (Lavaux). Ce bâtiment est actuellement alimenté par une source privée. Des contacts avec le propriétaire de la parcelle n° 1664 sont également en cours.

Mettant à profit cette demande, la Municipalité a décidé de procéder à l'extension du réseau prévue dans le cadre du PDDE par la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie depuis la RC 764d. La nouvelle conduite sera posée sur une longueur d'environ 580 mètres, le long du chemin de la Bedaule.

Elle est prévue en polyéthylène soudé PE 100-PN16, Ø extérieur 180 mm / Ø intérieur 147,2 mm conformément au PDDE. À son extrémité, une borne-hydrante sera posée sur la parcelle n° 439. Une deuxième borne-hydrante sera également implantée en bord de chaussée entre les bâtiments ECA n° 489 et n° 208. Le bouclage pourrait être exécuté lors d'une étape ultérieure.

Une seconde artère reliera cette conduite aux bâtiments de la Demelette. Cette dernière est prévue en polyéthylène soudé PE 100-PN16, Ø extérieur 160 mm / Ø intérieur 130.8 mm et permettra la pose d'une borne-hydrante à son extrémité sur la parcelle n° 1621. Son tracé d'une longueur d'environ 360 m, longera le chemin privé de la Demelette, sur les parcelles n°284 et n° 1621. La nouvelle prise privée pour le raccordement des bâtiments sera mise en place juste avant la vanne de la borne-hydrante.

Le stand de tir et le bâtiment ECA n° 212 (parcelle n° 1129) sont actuellement alimentés par une conduite en Eternit Ø 125 arrivant depuis les Cases. À terme, cette conduite sera changée et passablement raccourcie (plan d'investissement). Nous profiterons d'alimenter le stand en reprenant la conduite privée de l'habitation ECA n° 212 (parcelle n° 1129) et de brancher ces 2 bâtiments sur la nouvelle conduite de la Bedaule.

### 3. Coûts

Le montant total des travaux est estimé à environ CHF 300'000.-. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la commune. Il s'établit de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil – Fouille sur route communale	CHF	48'400.00
2. Travaux de génie civil – Fouille dans pré	CHF	81'785.00
3. Travaux d'appareillage	CHF	88'615.00
4. Frais administratifs et technique	CHF	27'000.00
5. Prestations géométriques – indemnités	CHF	5'200.00
6. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	<u>25'000.00</u>
Montant total HT	CHF	276'000.00
TVA 8% arrondi	CHF	<u>24'000.00</u>
<b>MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :</b>	<b>CHF</b>	<b><u>300'000.00</u></b>

En ce qui concerne une extension du réseau, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à un subside de l'ECA d'environ CHF 70'000.-.

### 4. Financement

Cet objet est totalement attribué au service de l'eau, il sera financé par un emprunt de CHF 250'000.-, amorti sur 20 ans au maximum, soit CHF 12'500.- par année, le solde sera financé par la liquidité courante.

## 5. Plafond d'endettement

Ce crédit est compris dans le plafond d'endettement accepté par le Conseil communal.

N° préavis		Date					Plafond d'emprunts 2012/2016
12/2011		16.12.2011					fr. 12'500'000.00
<b>Emprunts</b>							
		Objets	Contractés	Accordés	Prévus	Solde à disposition	
	01.01.2012	Total des emprunts	fr. 9'143'119.10			fr. 3'356'880.90	
	23.11.2012	Garderie + passage piétonnier + véhicule voirie	fr. 475'000.00			fr. 2'881'880.90	
	23.11.2012	Conduite d'eau potable "En Forel"	fr. 360'000.00			fr. 2'521'880.90	
	31.12.2012	Amortissements 2012	fr. -550'335.00			fr. 3'072'215.90	
	01.01.2013	Total des emprunts	fr. 9'427'784.10			fr. 3'072'215.90	
02/2012	03.05.2012	Déplacement de la conduite eau potable et du collecteur EU - Les Perrières		fr. 450'000.00		fr. 2'622'215.90	
01/2013		Extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits "La Bedaule et La Demellette"			fr. 250'000.00	fr. 2'372'215.90	

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

**VU** le préavis municipal n°1-2013,

**Ouï** le rapport de la Commission chargée de son étude,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits « La Bedaule et La Demelette »
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 300'000.- selon le point 4 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Annexe : 1 plan

Admis en séance de Municipalité le 25 février 2013

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton